

4.A. Gymnasiale Oberstufe

4.A.1. Organisation

La *Gymnasiale Oberstufe* [enseignement secondaire supérieur] s'étend de la 11e à la 13e année du *Gymnasium* [dans deux *Länder* de la 10e, respectivement de la 11e, à la 12e année] et se divise généralement en deux phases, qui sont: la phase d'introduction [*Einführungsphase*] d'une durée d'un an et d'une phase de qualification [*Qualifikationsphase*] de 2 ans. Pour obtenir le le droit d'accès à l'enseignement secondaire supérieur, il faut avoir terminé avec succès la 10e année du *Gymnasium* [parcours le plus habituel] ou alors avoir atteint un niveau comparable dans un autre type d'établissement du secondaire inférieur. Après la phase d'introduction qui s'appuie sur les acquis de l'enseignement secondaire inférieur les élèves sont groupés par cours et non plus par classes dans la phase de qualification.

Les élèves doivent choisir des cours de base [*Grundkurse*] et des cours avancés [*Leistungskurse*] qui contribuent à une formation propédeutique scientifique à différents niveaux: Les cours de base [*Grundkurse*] [2 à 3 heures par semaine] assurent une formation de base et les cours avancés [*Leistungskurse*] [au moins 5 heures par semaine] donnent une formation exemplaire approfondie. Alors qu'une formation fondamentale commune doit être assurée à tous les élèves grâce aux cours de base, les cours avancés doivent apporter une compréhension propédeutique scientifique approfondie et des connaissances enrichies.

4.A.2. Programme

Quoique les élèves doivent choisir un minimum défini de cours obligatoires, ils ont une grande liberté dans le choix de leurs matières parce qu'ils peuvent créer des domaines de spécialisation individuelle dans la vaste gamme de cours qui leur est offerte. Les matières sont regroupées en trois grands domaines :

- langues, littérature et arts;
- sciences sociales;
- mathématiques, sciences naturelles et technologies.

Chacun de ces trois groupes de matières doit être représenté dans le programme de tout élève tout au long de l'enseignement secondaire supérieur et à l'examen de

l'Abitur. La religion et l'éducation physique viennent également s'ajouter aux matières obligatoires. L'allemand, une langue étrangère et les mathématiques doivent toujours faire partie de la phase de qualification [*Qualifikationsphase*] et les résultats doivent être pris en compte dans le certificat de la *Allgemeine Hochschulreife*. Ces trois matières peuvent être substituées dans une certaine mesure par des cours comparables [*Substitutionsregelung*].

Jusqu'à deux tiers des cours enseignés sont des cours de base [*Grundkurse*]. Les élèves doivent choisir deux cours avancés [*Leistungskurse*], dont l'un doit être l'allemand, ou une langue étrangère, ou les mathématiques ou une matière scientifique. Si l'allemand est choisi comme premier cours avancé, les mathématiques ou une langue étrangère doivent être incluses dans les quatre matières à présenter à l'examen de *l'Abitur*. Comme deuxième cours avancé, les élèves peuvent parfois choisir également une des nouvelles matières prévues au programme de l'enseignement secondaire supérieur du *Gymnasium* [*Gymnasiale Oberstufe*], entre autres une langue étrangère ou une discipline professionnelle. Certains *Länder* imposent des restrictions en ce sens qu'ils offrent uniquement des combinaisons prédéterminées de cours avancés.

Dans certains *Länder*, les *Integrierten Gesamtschulen* dispensent également des cours de la 11e à la 13e année. Ceux-ci sont alors organisés de la même manière que ceux de la *Gymnasiale Oberstufe*.

4.A.3. Evaluation et qualifications

A la *Gymnasiale Oberstufe*, les performances sont évaluées selon un système de points qui peut être référé au mode de notation conventionnel à six points:

un „1“ correspond à 15, 14 ou 13 points;

un „2“ correspond à 12, 11 ou 10 points;

un „3“ correspond à 9, 8 ou 7 points;

un „4“ correspond à 6, 5 ou 4 points;

un „5“ correspond à 3, 2 ou 1 point;

un „6“ correspond à 0 points.

L'enseignement secondaire supérieur du *Gymnasium* [*Gymnasiale Oberstufe*] se termine par l'examen de *l'Abitur*, que les élèves doivent passer dans quatre matières. Il prévoit des épreuves écrites et, dans certains cas, orales dans les deux cours avancés et

dans une troisième matière. Pour la quatrième matière, il suffit de présenter une épreuve orale. Les trois groupes de matières précités doivent être représentés à l'examen. L'allemand ou la langue étrangère est une matière d'examen obligatoire. Selon le droit du *Land*, une option particulière [qui devra être passée à l'écrit et complétée par un colloque (*Kolloquium*)] peut aussi entrer en ligne de compte pour l'obtention de l'*Abitur* [*besondere Lernleistung*].

Les élèves, qui passent avec succès l'examen de l'*Abitur* à l'issue de leur 13^e année, reçoivent la *Allgemeine Hochschulreife*. Elle peut également être obtenue après la 12^e, dans la mesure où le volume horaire total contient au moins 265 heures pour le secondaire inférieur et la *Gymnasiale Oberstufe*. Dans ce certificat les résultats de la phase de qualification sont également prises en compte, en plus des résultats de l'*Abitur*. Les différentes qualifications donnant accès à l'enseignement supérieur sont décrits en détail au chapitre 6.B.1.

4.A.4. Enseignants

La formation des enseignants de l'enseignement général, professant dans le secondaire supérieur ou dans un *Gymnasium*, est organisée en deux phases, comme pour tous les autres enseignants [cf. chapitre 3.A.4]. La première phase comprend généralement 9 semestres d'études [parfois douze dans les branches artistiques] portant sur au moins deux disciplines et la didactique qui s'y rapporte. Plusieurs stages sont intégrés dans ces études, l'un doit au moins être de plusieurs semaines, un autre doit être un stage de didactique générale et un autre de didactique spécialisée [*fachdidaktisches Praktikum*] sous tutelle.

Vous trouverez les indications concernant le statut des professeurs et de la formation continue pour ces derniers au chapitre 3.A.4.

4.A.5. Statistiques

La proportion des élèves suivant des cours dans le secondaire supérieur par rapport au nombre total d'élèves était en 1997 d'environ 25,9%, dont à peu près 23% étaient à l'école de formation générale, 22% dans une école professionnelle à temps plein et 55% dans une école professionnelle à temps partiel [à comparer au chapitre 5]. La répartition dans les écoles de formation générale montrait les résultats suivants en 1997:

Elèves, professeurs et écoles à formation générale dans le secondaire supérieur, 1997

Ecoles de formation générale

	Elèves	Professeurs*	Ecoles
Gymnasien	644.727	53.677	3.164
Integrierte Gesamtschulen	56.231	4.742	980
Total	700.958	58.419	4.144

* Equivalent temps plein

Source: Conférence permanente des Ministres de l'Education et des Affaires culturelles, publications statistiques, N° 147, et Données de base et de structure 1998/99

4.B. Formation dans les écoles professionnelles à temps plein

4.B.1. Organisation

Berufsfachschule

Les *Berufsfachschulen* sont des écoles à temps plein qui préparent les élèves à un emploi ou qui leur dispensent une formation professionnelle tout en approfondissant leur formation générale. L'éventail de cours offerts par ce type d'école est extrêmement vaste. Il existe par exemple des *Berufsfachschulen* pour les professions commerciales ou spécialisées dans les langues, les arts et métiers, l'enseignement ménager, l'assistance sociale, les arts, les soins de santé, etc. Lorsque les écoles ne mènent pas à une qualification professionnelle complète, elles peuvent délivrer un certificat de fréquentation qui - à certaines conditions - peut être reconnu comme équivalent à la première année de formation professionnelle dans le système de formation en alternance [*duale Berufsausbildung*].

Selon l'objectif de la formation, la condition requise pour être admis dans une *Berufsfachschule* est d'être titulaire d'un certificat de fin d'études dans une *Hauptschule* ou une *Realschule* [ou d'un *Mittlerer Schulabschluss*]. La durée des études varie entre 1 et 3 ans selon le domaine choisi par l'élève.

Fachoberschule

La *Fachoberschule* comprend la 11e et la 12e année. Elle est accessible aux détenteurs du certificat de fin d'études dans une *Realschule* ou d'une qualification équivalente [*Mittlerer Schulabschluss*]. Elle donne à ses élèves un enseignement général, transmet des connaissances techniques théoriques et pratiques et mène à la *Fachhochschulreife* qui permet d'étudier à la *Fachhochschule*.

Berufliches Gymnasium/Fachgymnasium

Ce type d'école est appelé *Berufliches Gymnasium* ou *Fachgymnasium* selon les *Länder*. Contrairement au *Gymnasium* qui offre généralement un enseignement continu de la 5e à la 12e ou à la 13e année, le *Gymnasium* à orientation technique [*Berufliches Gymnasium* ou *Fachgymnasium*] n'a ni niveau inférieur ni niveau intermédiaire [*Unter- und Mittelstufe*]. Dans certains *Länder*, il est organisé dans le cadre de la *Gymnasiale Oberstufe* [niveau supérieur du *Gymnasium*] avec des spécialisations axées sur la profession et offre un enseignement de trois ans.

Fachschule

La formation professionnelle continue dispensée dans les *Fachschulen* est conçue pour former des cadres moyens spécialisés qui doivent être aptes à exercer des responsabilités de gestion d'entreprise dans leur secteur professionnel [par exemple dans l'agriculture ou dans l'enseignement ménager], à former la relève dans ce secteur ou à exercer des fonctions relativement importantes dans des domaines de compétence bien délimités. Les élèves qui terminent avec succès la *Fachschule* assument une fonction intermédiaire entre le niveau des fonctions exercées par les diplômés de l'enseignement supérieur et les détenteurs d'un certificat de la formation professionnelle en alternance [*qualifizierte Fachkraft*]. Pour être admis dans une *Fachschule*, il faut avoir accompli une formation professionnelle dans une profession réglementée et avoir une expérience professionnelle dans ce secteur.

4.B.2. Programme

Dans la *Berufsfachschule*, les cours sont dispensés dans le domaine de l'enseignement général/non spécifique et dans celui de l'enseignement axé sur la spécialité. Ces deux enseignements comprennent au moins 30 heures hebdomadaires.

Il existe des **Fachoberschulen** en technologie, en économie et administration, en diététique/enseignement ménager, en économie agricole, en sciences sociales, en design, ingénierie navale, etc. La formation pratique dans le domaine de spécialisation est organisée durant la 11e année [première année de ce type d'école], à raison de quatre jours par semaine. Parallèlement à cela, les élèves ont au moins huit heures de cours par semaine. Les élèves qui détiennent une qualification professionnelle peuvent sauter la 11e année de la *Fachoberschule* et entrer directement en 12e année. Celle-ci se compose d'au moins 30 heures d'enseignement obligatoire général et spécialisé par semaine, les matières obligatoires au programme étant l'allemand, les sciences sociales, les mathématiques, les sciences naturelles, une langue étrangère et l'éducation physique. Entre 18 et 20 heures hebdomadaires concernent les disciplines générales communes à l'ensemble des élèves.

Dans le **Berufliches Gymnasium** [*Gymnasium* à orientation professionnelle], hormis les matières proposées dans le *Gymnasium* classique, ces écoles offrent des spécialisations telles que l'économie et la technologie, la diététique et l'enseignement ménager ainsi que l'agriculture, qui peuvent être choisis comme deuxième cours avancé au lieu des matières de culture générale et qui peuvent également être présentées à l'examen de l'*Abitur*.

Les **Fachschulen** proposent des études d'une durée d'un, deux ou trois ans. Les écoles proposant des études de deux ans offrent environ 90 spécialisations, allant des technologies au design en passant par le commerce, et se terminent par un examen d'Etat [*staatliche Abschlussprüfung*]. Les disciplines les plus fréquemment choisies sont l'ingénierie électrique, l'ingénierie mécanique, la gestion, l'ingénierie civile et la chimie. D'autres *Fachschulen* organisent des formations de deux ans en enseignement ménager, en soins gériatriques ou pour former des éducateurs spécialisés; d'autres encore offrent des formations d'un an, comme par exemple la formation des agriculteurs. Les *Fachschulen für Sozialpädagogik*, où sont formés les éducateurs travaillant, entre autres, dans les *Kindergärten* - menant au titre de *Staatlich anerkannter Erzieher* dispensent un enseignement sur trois ou quatre ans.

4.B.3. Evaluation et examens

Pour l'évaluation des élèves dans les écoles professionnelles à temps plein de l'enseignement secondaire supérieur, référez-vous au chapitre 3.A.3, dans lequel les principes de l'évaluation et de la notation pour tous les types d'écoles sont expliqués.

Les études à la **Berufsfachschule** se terminent par un examen final. Dans les *Berufsfachschulen* d'une durée d'au moins deux ans, accessibles aux titulaires du certificat de fin d'études de la *Hauptschule*, un certificat équivalant à celui de la *Realschule*, le *Mittlerer Schulabschluss* peut être obtenu. Les études de deux ans dans d'autres types de *Berufsfachschulen* qui sont uniquement accessibles aux détenteurs du certificat de la *Realschule* mènent à une qualification professionnelle de *Staatlich geprüfter technischer Assistent* [assistant technique diplômé de l'Etat] dans diverses orientations [biochimie, habillement, informatique, mécanique] ou de *Staatlich geprüfter kaufmännischer Assistent* [assistant commercial diplômé de l'Etat] dans le traitement des données, en langues étrangères ou en secrétariat. A côté d'une qualification professionnelle, la *Fachhochschulreife* peut être obtenue dans les *Berufsfachschulen*.

La formation à la **Fachoberschule** se termine après la 12e avec un examen final. Celui-ci se compose de 3 matières générales [allemand, mathématiques, langue étrangère] et de matières spécifiques de l'enseignement professionnel [par exemple du domaine technique, économique ou administratif].

La réussite à l'examen final confère la *Fachhochschulreife* qui permet d'étudier à la *Fachhochschule*.

Les élèves, ayant obtenu leur certificat de fin d'études de la *Realschule* avec des performances bien élevées qui leur permet d'entrer dans la *Gymnasiale Oberstufe*, ou un titre équivalent peuvent s'orienter vers le **Berufliches Gymnasium/Fachgymnasium** [axé vers des disciplines professionnelles]. Celui-ci conduit en général à la *Allgemeine Hochschulreife*.

Comme déjà mentionné au chapitre 4, aux *Beruflichen Gymnasien/Fachgymnasien*, il y a la possibilité de recevoir plusieurs qualifications [enseignement à double qualification = *doppeltqualifizierende Bildungsgänge*]. Dans ce cas, il s'agit généralement d'une qualification pour l'obtention de la *Hochschulreife/Fachhochschulreife* et d'une qualification professionnelle [par exemple, dans le domaine d'assistant professionnel, comme assistant technique et physique ou assistant commercial]. Cette formation est également dispensée au sein de systèmes de liaison scolaires spéciaux dans des *Gymnasien* et écoles professionnelles telles que les *Oberstufenzentren* ou à l'intérieur de certains types d'écoles comme le *Berufskolleg* en Nordrhein-Westfalen. Cet enseignement, qui permet d'obtenir la *Hochschulreife*, dure de 3 à 4 ans et les examens d'obtention sont séparés [examen scolaire et examen professionnel].

La qualification obtenue à la **Fachschule** donne selon la spécialité les titres de „*Staatlich geprüfter Techniker*“ [technicien reconnu par l'Etat], de „*Staatlich geprüfter Betriebswirt*“ [diplômé en gestion reconnu par l'Etat], de „*Staatlich geprüfter Wirtschaftler*“ [diplômé en économie reconnu par l'Etat], ou de „*Staatlich geprüfter Erzieher*“ [éducateur reconnu par l'Etat]. La *Fachhochschulreife* peut également s'obtenir à la *Fachschule*.

4.B.4. Enseignants

La première phase de la formation des enseignants habilités à enseigner des matières théoriques à orientation professionnelle ainsi que des matières générales dans l'enseignement professionnel comprend généralement 9 semestres d'études. Ces études demandent:

- une formation pratique en entreprise dans la matière à enseigner, d'une durée d'un an minimum;
- des études approfondies dans une discipline de l'enseignement professionnel ;
- une formation pédagogique, des études dans une discipline de l'enseignement général ou dans une discipline dépassant les limites de la profession choisie ou des études dans une autre discipline pédagogique spécifique ou professionnelle;
- des études didactiques spécialisées, des stages scolaires.

Vous trouverez les indications concernant la seconde phase de formation des enseignants, le statut des professeurs et la formation continue au chapitre 3.A.4.

4.B.5. Statistiques

En 1997, environ 25,9% des élèves du total des jeunes scolarisés étaient inscrits dans l'enseignement secondaire supérieur. 23% d'entre eux fréquentaient une école de l'enseignement général, 22% une école professionnelle à temps plein et 55% une école professionnelle à temps partiel [cf. chapitre 5]. En 1997, la répartition des élèves dans les établissements d'enseignement à temps plein était la suivante :

Elèves, professeurs et écoles professionnelles à plein temps dans l'enseignement secondaire supérieur en 1997

Ecoles professionnelles à temps plein	Elèves	Enseignants*	Ecoles
<i>Berufsfachschulen</i>	366.648	26.697	3.123
<i>Fachoberschulen</i>	82.371	4.729	759
<i>Fachgymnasien</i>	91.999	7.211	513
<i>Fachschulen</i>	147.594	9.910	1.624
Autres	102.152	5.307	302
Total	790.764	53.854	6.321

* équivalents temps plein

Source: Publications statistiques, Conférence permanente des Ministres de l'Education et des Affaires culturelles, N° 147, et Données de base et de structure, 1998/99